

PrimesEnergie.fr parmi les 3 premiers signataires de la charte Coup de Pouce !

C'est officiel et validé par le ministère depuis hier, **PrimesEnergie.fr** – toujours mobilisé contre la précarité énergétique, fait partie des 1ers signataires de la charte Coup de Pouce économies d'énergie 2018-2020, de Nicolas HULOT !

Après le succès du programme Coup de Pouce économies d'énergie lancé par Ségolène Royal en février 2017 avec notamment la prime chaudière à 800€, le Ministère de la Transition écologique et Solidaire, sous l'impulsion de Nicolas HULOT a lancé le 1er avril 2018 cinq nouvelles primes d'économies d'énergie pour aider les ménages les plus modestes à financer certains travaux d'économies d'énergie, disponible jusqu'au 31 décembre 2020, en complément du chèque énergie déjà mis en place.

PrimesEnergie.fr, spécialiste du financement des économies d'énergie et des CEE en France, l'un des leaders dans son domaine, prolonge ainsi son engagement en faveur de la lutte contre la précarité énergétique en étant l'un des tous premiers signataires de la nouvelle charte « coup de pouce ». Cette dernière, a renforcé son dispositif pour faire bénéficier ces ménages d'une aide lorsqu'ils remplacent une chaudière au fioul par un équipement utilisant des énergies renouvelables. Il prévoit également la mise en place de bonifications de certaines opérations.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2018-2020>

Coup de pouce économies d'énergie : zoom sur les 5 nouvelles offres PrimesEnergie.fr disponibles depuis le 1er avril 2018 – Offres cumulables avec le Crédit d'Impôt

Ainsi, les particuliers dits modestes et très modestes (soit 45% des ménages français) souhaitant remplacer leur chaudière fioul par des équipements utilisant des énergies renouvelables peuvent désormais profiter des offres PrimesEnergie.fr suivantes :



Prime jusqu'à **3 000€** pour l'installation d'une **pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride**



Prime jusqu'à **3 000€** pour l'installation d'une **chaudière bois de classe 5**



Prime jusqu'à **3 000€** pour l'installation d'un **système solaire combiné**



Prime jusqu'à **500 €** pour le **raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**

Prolongement de coup de pouce isolation des combles à 1€

Avec le programme IsolationCombles1euro.fr, **PrimesEnergie.fr** permet aux ménages les plus modestes de faire isoler leurs combles pour 1€ seulement, sans avoir à payer l'avance des travaux. Sélection de l'artisan, négociation du devis, règlement des travaux... PrimesEnergie.fr gère toutes les démarches pour faciliter la réalisation des travaux !

Toutes nos offres sur : <https://www.primesenergie.fr/coup-de-pouce>